Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNAUTES VILLAGEOISES « PACV - 3 »

RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS DU PACV 3, DES RELEVES DE DEPENSES ET DES COMPTES DESIGNES POUR LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

JUIN 2018

EY

Building a better working world

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

Programme d'Appui Aux Communautés Villageoises (PACV 3) – Cellule Nationale de Coordination.

Rapport d'audit des Etats Financiers du PACV3, des relevés de dépenses et des comptes désignés pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017.

Building a better working world

Fiduciaire France Afrique Ernst & Young
Immeuble de l'Archevêché
B.P. 1762 Conakry
République de Guinée

Tel: +224 621 99 99 09 / 631 80 30 30
Fax: +224 30 45 59 77
Email : eyguinee@gn.ey.com
www.ey.com

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

Programme d'Appui Aux Communautés Villageoises (PACV 3) – Cellule Nationale de Coordination.

A l'Attention de Monsieur Alhassane Aminata Touré, Coordinateur National du Programme

Monsieur le Coordinateur National,

Nous avons audité les Etats Financiers du PACV3, des relevés de Dépenses et des Comptes Désignés du Programme PACV 3 couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Responsabilités respectives de la direction de l'entité et des auditeurs

Conformément aux termes de réferences, les états financiers, qui sont établis par la Cellule Nationale de Coordination du Projet dénommée CNC du PACV sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet. La Cellule Nationale de Coordination du Projet a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Programme au 31 décembre 2017 et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Programme sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Programme conformément aux termes de référence de la mission d'audit. Ces derniers précisent que nous devons réaliser notre travail conformément aux normes internationales d'audit (émises par l'International Federation of Accountants) dans la mesure où ces normes peuvent être appliquées dans le contexte spécifique d'un audit visant à vérifier le respect de conditions contractuelles. Ces normes nous imposent de respecter les règles de déontologie applicables lors de l'exécution de nos travaux.

Membre du réseau Ernst &Young Global Limited

Building a better working world

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales (International Standards on Auditing ou ISA), telles qu'elles sont publiées par l'IFAC (« International Federation of Accountants »).

Nos travaux ont donné lieu à toutes les vérifications et contrôles que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.
Le résultat de nos travaux s'articule comme suit :

I. Contexte et présentation du Programme,
II. Objectif et étendue de l'audit,
III. Résultat de nos travaux clos le 31 décembre 2017 ;
IV. Etats financiers

Nous vous souhaitons une bonne réception et restons à votre disposition pour analyser et discuter avec vous le contenu du présent rapport.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Coordinateur National l'expression de nos salutations distinguées.

FFA - ERNST & YOUNG

René Marie KADOUNO
Associé - Expert-comptable

Conakry, le 28 Juin 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE 4
I. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROGRAMME 5
1.1. But et Déroulement du Programme 5
1.2. Contenu du Programme 5
1.3. Définition et structures impliquées dans la seconde phase du Programme 8
1.4. Organisation, rôle et tâches dans le cadre du Programme 9
1.5. Autres intervenants dans le Programme 9
II. OBJECTIF ET ETENDUE DE L'AUDIT 10
2.1. Objectif de la mission 10
2.2. Etendue de l'audit 10
III. RESULTAT DE NOS TRAVAUX 14
3.1. Opinion sur les Etats financiers du PACV 3 15
3.2. Opinion sur le relevé des dépenses 18
3.3. Opinion sur les Comptes Désignés 27
3.4. Rapport sur les vérifications spécifiques 31
IV. ETATS FINANCIERS, EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 37
4.1 Tableau des emplois et des ressources 37
4.2 Etat des transactions du compte désigné 37
4.1 Tableau des emplois et des ressources 38
4.2 Etat des transactions du compte désigné 39
4.3 Note aux Etats Financiers 40
V. ANNEXES 45
5.1 La lettre d'affirmation 45
5.2 L'état des actifs immobilisés du Programme. 45

I. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1. But et Déroulement du Programme

Le programme a pour finalité l'amélioration de la gouvernance locale et des conditions de vie des populations rurales en Guinée. L'objectif spécifique est d'accompagner le processus de décentralisation et de développement local en donnant aux communes les moyens de devenir les principaux auteurs et acteurs des stratégies de développement de leurs territoires. Le PACV III :

- renforcera l'autonomie des communes rurales (planification, budgétisation, financement de leur politique d'investissement et gestion de leurs infrastructures) ;
- renforcera les relations entre les acteurs du développement local rural (communes, services déconcentrés) en appuyant leurs capacités à assumer leurs fonctions respectives ;
- pérennisera les services actuellement rendus par le PACV aux communes par l'institutionnalisation d'un dispositif national de financement et d'appui aux collectivités.

1.2. Contenu du Programme

- Pour le Financement de l'AFD

Le programme aura trois composantes :

A/ Le financement des infrastructures à travers le fonds d'investissement local

Le Fonds d'Investissement Local (FIL) est le mécanisme de transfert de fonds aux CR qui permet de financer des infrastructures de base (éducation, santé, eau potable, etc.) et marchandes d'intérêt public (marchés, abattoirs, etc.) identifiées dans les Plans de Développement Local (PDL) et les Programmes Annuels d'Investissements (PAI) communaux.

B/ l'accompagnement des communes et de leurs partenaires

- La mise à disposition des communes d'Agents de Développement Locaux (ADL, 120 au total en 2014) sera poursuivie. Les ADL ont pour mission de renforcer les capacités communales sur divers sujets: finances locales, comptabilité, diagnostics, concertations, suivi et évaluation participatifs, etc.

- Les services préfectoraux bénéficieront également d'appui pour leur permettre de réaliser leurs missions (formations, petit équipement). L'appui à la Direction nationale de la Décentralisation (DND) et à la Direction nationale du Développement Local (DNDL) du MATD sera maintenu s'agissant notamment de la création et mise en place d'un établissement public de financement et d'accompagnement technique des collectivités locales.

La phase III visera également la révision de tous les PDL selon la méthodologie améliorée approuvée en 2014 (vision plus « stratégique »). L'intégration de la dimension foncière (cartographies et plans d'occupation et d'usage des sols, éventuellement mise en place de comités fonciers) dans les PDL sera expérimentée, à titre pilote, au minimum dans 7 communes.

C/ le dispositif de renforcement de capacités et de gestion de projet

Cette composante vise à permettre le bon fonctionnement :

i) de la cellule nationale de coordination (CNC) du PACV III, qui assure la planification, la coordination, la gestion et le suivi-évaluation du programme dans ses volets techniques, opérationnels, financiers, de redevabilité, etc. ainsi que

ii) des Equipes Régionales d'Appui (ERA), au nombre de 8, qui supervisent la mise en œuvre du programme au niveau régional. La CNC et les ERA sont responsables de l'élaboration, de l'évaluation et de l'amélioration de l'ensemble des méthodologies et outils du PACV (guide d'élaboration des PDL et PAI, conventions pilotes entre les communes et les miniers, etc.) et de l'organisation de formations, ateliers d'échanges, etc. Cette composante permettra également de financer des études et travaux (situation de référence, évaluation à mi-parcours, audits financiers, environnementaux et sociaux, etc.) ainsi que la tenue d'ateliers de concertation (communes, services déconcentrés, ministères, etc.).

- Pour le Financement de l'IDA

Le programme aura quatre composantes :

1. Composante 1 : Fonds d'investissement local.

Cette composante a pour objectif de financer une série de petits investissements (micro- projets) à travers les guichets du Fonds d'investissement local (FIL). Le FIL sera le mécanisme de transfert de fonds aux CR. Ces fonds, une fois transférés, seront gérés par les communautés locales.

Les sous-composantes suivantes seront financées dans le cadre de la Composante 1 :

- Les investissements complémentaires et réhabilitation des infrastructures de services des phases précédentes du PACV
- Les microprojets dans les CR les plus touchées par l'épidémie d'Ébola
- Les microprojets inter- communaux de la gestion des ressources naturelles (GRN) et de protection de la biodiversité.
- Les microprojets dans les CR situées dans les zones minières.

2. Composante 2 : Renforcement des institutions et des capacités pour une gouvernance locale et une participation communautaire durables.

Cette composante vise à mettre en place des mécanismes durables pour le financement du développement local à long terme et la participation des CR, notamment à travers la consolidation des réformes de décentralisation en Guinée et l'institutionnalisation des mécanismes et des structures organisationnelles nécessaires pour assurer : a) le financement à long terme du développement local ; et b) un soutien de haute qualité aux processus participatifs à l'échelle de la CR. Plus précisément, le projet soutiendra le dialogue politique et les études nécessaires concernant : (i) la création et le fonctionnement d'un Fonds national de développement local (FNDL) ; (ii) la création d'un établissement public à caractère administratif (EPA) pour gérer le FNDL et apporter une assistance technique aux CR ; et (iii) le transfert de ressources financières nécessaires du niveau national au niveau local (en vertu des dispositions légales du Code minier), ainsi que la mobilisation des ressources locales (incluant les impôts et les taxes diverses). Ce transfert budgétaire sera également soutenu par la Banque à travers son dialogue politique avec le GdG dans le cadre de ses interventions d'appui budgétaire ou d'appui aux réformes. En outre, à l'échelle pilote, le personnel technique des ministères de tutelle au niveau local, qui jusqu'ici dépend du sous-préfet, sera détaché auprès du bureau du maire dans les CR sélectionnées. Les activités de renforcement des capacités dans le cadre de cette composante : (a) répondront aux besoins en compétences techniques et fiduciaires nécessaires des différents niveaux décentralisés pour mettre en œuvre des activités de développement local, (b) renforceront l'autonomisation des communautés à travers la formation des villageois en matière de budgétisation participative et de S&E ; et (c) appuieront le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des détails du cadre juridique afin de poursuivre la décentralisation fiscale et administrative comme prévu par le Code des collectivités locales. Les activités de cette composante seront menées à l'échelon national, régional et local.

La Composante 2 sera mise en œuvre à travers 4 sous-composantes :

- Le renforcement des institutions pour le financement du développement local à long terme.
- Le projet pilote de gestion du personnel technique au niveau des CR par le maire.
- Le renforcement des capacités des services publics centraux et déconcentrés des ministères sectoriels clés afin d'améliorer l'appui aux communautés locales.
- Le renforcement des capacités des CR afin d'accroître la participation citoyenne dans la planification, la gestion et l'évaluation des services.

3. **Composante 3 : Coordination et gestion du projet.**

L'exécution du projet est confiée, à l'instar des phases précédentes, à la Cellule nationale de coordination (CNC). Les procédures relatives à la gestion administrative et financière seront adaptées au nouveau cadre de financement (financement parallèle au lieu d'un financement conjoint). Néanmoins, la CNC préparera des plans de travail (unifiés) et des budgets annuels spécifiques à chacun des partenaires (IDA et l'AFD) selon une approche commune de manière à préciser les activités/équipements financés par chaque donateur. Le projet intégrera le même système de suivi & évaluation (S&E) que celui du PACV2.

4. **Composante 4 : Mécanisme de réponse immédiate (RMI).**

Cette sous-composante à budget zéro permet de créer un fonds d'urgence utilisable en cas de de catastrophe naturelle après déclaration officielle d'une situation d'urgence nationale ou sur demande officielle du GdG. Dans ce cas, les fonds issus de la catégorie des dépenses non affectées ou d'autres composantes du projet seront réaffectés au financement des dépenses d'intervention d'urgence afin de répondre aux besoins immédiats. De façon à assurer une exécution adéquate de cette composante, l'emprunteur élaborera un manuel des opérations et le communiquera à l'IDA. Ledit manuel décrira en détail les modalités d'exécution du RMI et devra être jugé satisfaisant par l'IDA.

1.3. Définition et structures impliquées dans la seconde phase du Programme

Au niveau central : Différents Ministères jouent un rôle dans le fonctionnement du Programme.

Au niveau Régional (structures déconcentrées : Direction Régionale du Plan, SERACCO, Direction Régionale de la Santé, Direction Régionale de l'Education etc.).

Au niveau préfectoral et local (Sous-préfectures, services de la santé, de l'environnement, de l'éduction, etc.).

1.4. Organisation, rôle et tâches dans le cadre du Programme

Les CR sont le regroupement d'un ensemble de districts autour d'un district considéré par les populations comme devant être le centre de l'organisation de leurs activités économiques et sociales et le lieu d'implantation de leurs équipements collectifs. Elles sont créées et supprimées par la Loi. Elles possèdent un Conseil Communal composé de membres élus par les Conseils de Districts et par les Représentants des organismes à caractère socio-économique. Ce Conseil Communal a les attributions suivantes :

- Examiner les demandes de financement des micro-projets soumis par les Districts
- Décider la priorité dans le cadre de l'enveloppe financière annuelle ;
- Inscrire au Programme Annuel d'Investissement (PAI), les micro-projets du PDL sélectionnés et de ratifier les contrats de financement.

Ce Conseil Communal se réunit en sessions ordinaires une fois par trimestre.

Les services déconcentrés de l'Etat, placés sous l'autorité hiérarchique du Préfet, doivent apporter l'assistance technique nécessaire aux CR dans l'exécution de leur projet de développement. Il s'agit notamment des Directions Préfectorales du Développement Rural et de l'Environnement (DPDRE), les Services Préfectoraux du Génie Rural (SPGR), les Services Préfectoraux du Développement (SPD), les services de l'hygiène et de la salubrité publique ou de l'éducation ainsi que des services sous-préfectoraux chargés de la santé, de l'éducation, de l'élevage, des eaux et forêts et de la vulgarisation.

1.5. Autres intervenants dans le Programme

Bénéficiaires :

Les bénéficiaires du Programme sont les CR et tous les individus et groupements constituant ces CR: les associations villageoises, les groupements de femmes, les groupements de producteurs, d'utilisateurs, les associations traditionnelles, les comités de village, etc.

Intervenants du Secteur Privé :

Les autres intervenants du Programme, sans que la liste soit restrictive, sont les ONG, les Bureaux d'études pour la mise à disposition de compétences au niveau des CR, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et/ou les tâcherons pour la réalisation des travaux ainsi que les organismes de formation.

Les consultants externes, tels que l'auditeur financier et l'auditeur technique, font également partie du dispositif de contrôle prévu par la Convention de financement en son point 3.2.8 Contrôles/audits.

II. OBJECTIF ET ETENDUE DE L'AUDIT

2.1. Objectif de la mission

L'audit doit permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice financier et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

Les états financiers, qui sont établis par la Cellule Nationale de Coordination du Projet dénommée CNC du PACV sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet. La Cellule Nationale de Coordination du Projet a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

2.2. Etendue de l'audit

Nos travaux ont été réalisés conformément aux normes internationales d'audit et ont donné lieu à toutes les vérifications et contrôles que nous avons jugé nécessaires en la circonstance. Lors de la réalisation de l'audit, nous sommes tout particulièrement assurés que :

a) Les manuels de procédures liés à la gestion administrative et financière ont été respectés : conformité dans la chaîne de la dépense notamment ;
b) Les justificatifs de dépenses (factures, marchés, ...) sont conformes aux dispositions requises dans les bonnes pratiques comptables ;
c) Toutes les ressources des partenaires financiers AFD et IDA, ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables aussi bien au niveau des coordinations centrales, des entités régionales d'appui que des communes rurales bénéficiaires, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;

d) Les biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables et des manuels de procédures ;

e) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet ;

f) Les comptes désignés ont été tenus conformément aux dispositions des accords et conventions de financement applicables ;

g) La situation financière du projet à ce jour, donne une image fidèle des ressources reçues et des dépenses effectuées.

En conformité avec les normes de l'IFAC, nous avons accordé une attention particulière aux points suivants:

a) ***Fraude et Corruption*** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, nous devrons identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.

b) ***Lois et Règlements*** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, nous devront évaluer la conformité de l'Unité de Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)**.

c) ***Gouvernance*** : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.

d) ***Risques*** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, nous avons mis en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**.

2.2.1. Contrôle interne

L'audit (test sur l'application des procédures) a porté sur les aspects de contrôle interne suivants :

- La séparation des fonctions d'initiation, d'autorisation et de contrôle;
- La séparation des comptes bancaires désignés et ceux des entités (DND, CNC, ERA et CR) ;
- L'établissement de la Demande de Versement (DDV) ;
- L'accès au système comptable et aux documents de comptabilité ;
- La sauvegarde des documents ;
- La vérification des dépenses et l'autorisation des dépenses ;
- Le registre des immobilisations ;
- La vérification physique des immobilisations (Visite de terrain);
- Le rapprochement bancaire ;
- La passation de marché ;
- La signature des contrats ;
- L'accès aux archives.

Les résultats des tests sont repris dans le Rapport sur le Contrôle Interne.

2.2.2. Contrôle des Etats financiers

Nous avons vérifié que les états financiers du Projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date. Les états financiers du Projet comprennent :

a) Un état récapitulatif des fonds reçus qui indique, séparément, les fonds reçus des partenaires financiers l'AFD et IDA;

b) Un état récapitulatif des dépenses engagées au cours de l'exercice et cumulées à la date considérée, celles-ci étant présentées par grandes rubriques, par grandes catégories et par composantes, selon le budget existant dans les accords de financement ;

c) Un état des transactions des Comptes Désignés ;

d) Une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs du Projet et les engagements, le cas échéant ;
e) Les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;

f) La liste des actifs immobilisés acquis et cédés, achetés par les fonds du Projet.

Nous avons également présenté en annexe aux états financiers, une réconciliation des fonds reçus par le Projet en provenance de l'AFD et IDA d'une part, et les fonds décaissés par l'Agence et l'IDA d'autre part.

2.2.3. Contrôle des relevés de dépenses et des pièces justificatives

Nous avons vérifié, outre les états financiers du Projet, tous les relevés de dépenses présentés à l'appui des demandes de versement (DDV) et des demandes de retrait de fonds (DRF). Nous avons procédé à tous les contrôles et vérifications que nous avons jugées nécessaires en la circonstance. Ainsi, nous avons vérifié l'éligibilité des dépenses au regard de la Convention de financement et de l'Accord de crédit. Les procédures suivantes ont été effectuées :

- Vérification de l'application des articles suivants de la Convention de financement : 3.2 Modalités de versement ; 3.2.1 Comptes du Programme ; 3.2.2 avances initiales ; 3.2.3 Renouvellement des Avances et 3.2.6 Taux de change applicable ;
- Vérification de l'application des sections suivantes de l'Accord de crédit : Section I Implementation Arrangements ; Section II B Financial Management, Financial Reports and Audit ; Section III Procurement ; Section IV Withdrawal of the Proceeds of the Financing ;

- Vérification de l'utilisation exclusive des fonds aux fins du Projet ;
- Vérification de la justification des dépenses par des pièces probantes (Bon de Commande, Facture, Bon de Livraison, Contrat, etc.);
- Confirmations de soldes envoyées aux banques et aux fournisseurs ;
- Echantillonner des réalisations à visiter dans le cadre des PAI financés au cours de l'exercice 2017 ;
- Visite de terrain au niveau des ERA de Kindia, Boké, Mamou, Labé, Faranah, Kankan et N'Zérékoré ;
- Vérification du respect de la procédure de passation de marchés au niveau de la DND, de la CNC et relative aux réalisations visitées dans le cadre des PAI 2017 ;

Nous avons testé un échantillon, représentant 78 %, de pièces justificatives des dépenses figurant dans l'état des dépenses afin de dégager le respect des procédures d'engagement et de liquidation et la qualité de ces pièces comptables.

Les résultats de nos travaux sont repris au niveau de la partie III ***Résultat de nos travaux*** du présent rapport.

2.2.4. Contrôle des comptes Désignés

Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, nous avons analysé les transactions des Comptes Désignés qui incluent normalement :

a) Les avances reçues des différents partenaires financiers;
b) La reconstitution des Comptes Désignés soutenue par les demandes de versement de fonds pour l'AFD et les demandes de retrait de fonds (DRF) pour l'IDA ;
c) Les intérêts éventuellement générés sur le compte qui appartiennent au Projet ;
d) Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

Nous avons accordé une attention particulière à la conformité des soldes des Comptes Désignés à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures des différents partenaires financiers. Nous avons examiné l'éligibilité et l'exactitude :

- Des transactions financières durant la période sous revue ;
- Des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue ;
- De l'utilisation des Comptes Désignés en conformité avec les accords de financement ;
- De l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

III. RESULTAT DE NOS TRAVAUX

3.1 Opinion sur les Etats financiers du PACV 3

3.2 Opinion sur le relevé des dépenses

3.3 Opinion sur les Comptes Désignés

3.1. Opinion sur les Etats financiers du PACV 3

Building a better working world

Fiduciaire France Afrique Ernst & Young
Immeuble de l'Archevêché
B.P. 1762 Conakry
République de Guinée

Tel: +224 621 99 99 09 / 631 80 30 30
Fax: +224 30 45 59 77
Email : eyguinee@gn.ey.com
www.ey.com

PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNAUTES VILLAGEOISES

(PACV III)

Rapport d'audit sur les états financiers de la Convention de financement CGN 1184 01T Accord de crédit IDA 5825 - GN Exercice clos au 31 Décembre 2017

Nous avons procédé à l'audit des états financiers du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV III) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ils comprennent :

a) un état récapitulatif des fonds reçus qui indique, séparément, les fonds reçus des différerts partenaires financiers ;

b) un état récapitulatif des dépenses engagées au cours de l'exercice et cumulées à la date considérée, celles-ci étant présentées par grandes rubriques, par grandes catégories et par composantes, selon le budget existant dans les accords de financement ;

c) un état des transactions des Comptes Désignés ;

d) une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs du projet et les engagements, le cas échéant ;

e) les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;

f) la liste des actifs immobilisés acquis et cédés, achetés par les fonds du Projet.

Membre du réseau Ernst &Young Global Limited

Building a better working world

Ces états financiers sont établis par la Cellule Nationale de Coordination (CNC) du PACV. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit de la Fédération Internationale des Comptables (International Fédération of Accountants - IFAC-). Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondage, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous sommes d'avis que les états financiers établis conformément aux normes SYSCOHA donnent une image fidèle de la situation financière du Projet durant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017 de la variation de sa situation financière pour la période couverte, conformément aux principes comptables généralement admis.

FFA - ERNST & YOUNG

René Marie KADOUNO
Associé
Expert-Comptable

Conakry, le 28 Juin 2018.

3.2. Opinion sur le relevé des dépenses

Building a better working world

Fiduciaire France Afrique Ernst & Young
Immeuble de l'Archevêché
B.P. 1762 Conakry
République de Guinée

Tel: +224 621 99 99 09 / 631 80 30 30
Fax: +224 30 45 59 77
Email : eyguinee@gn.ey.com
www.ey.com

PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNAUTES VILLAGEOISES

(PACV III)

Rapport d'audit sur le relevé des dépenses de la Convention de financement CGN 1184 01T Accord de crédit IDA 5825 - GN Exercice clos au 31 Décembre 2017

En application des termes de références de notre mission d'audit sur les comptes du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV III) au 31 décembre 2017, nous avons examiné les relevés de dépenses non audités fournis avec les Demandes de Versement (DDV) et les demandes de retrait de fonds (DRF) utilisés comme base de remboursement de fonds à l'AFD et à l'IDA au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Notre examen a été effectué selon les normes d'audit de la Fédération Internationale des Comptables (International Fédération of Accountants - IFAC-). Nous avons accompli les travaux suivants :

a) Vérification de tous les relevés (états certifiés) de dépenses utilisés par le projet comme base de demandes de retraits de fonds à l'AFD et à l'IDA ;
b) Détermination de l'éligibilité des dépenses conformément aux dispositions de la Convention de financement et de l'Accord de crédit ;
c) Vérification de l'état détaillé des dépenses payées par le Bénéficiaire (PACV) correspondant à la justification de l'utilisation d'un minimum de 70% du montant de l'Avance initiale et précisant les postes sur lesquels ces derniers s'imputent.

Membre du réseau Ernst &Young Global Limited

Building a better working world

Nos travaux ort porté sur la Demande de Versement (DDV) récapitulative ci-dessous (DDV N°05 de la CNC) :

RECAPITULATIF GENERAL DE LA DDV 05 A CNC AFD CGN 11840 1T

1	2	3	4	5
COMPOSANTES	MONTANT FACTURE GNF	%FINAN-CEMENT AFD	MONTANT AUTORISE AFD/GNF	Montant EURO AFD
CAT A - FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES A TRAVERS LE FIL	**26 588 703 820**		**26 588 703 820**	**2 710 637,29**
N° Etat Récapitulatif 1	26 588 703 820	100%	26 588 703 820	2 710 637,29
CAT B - ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES RURALES ET DE LEURS PÄRTENAIRES				
CAT C - DISPOSITIF ET RENFORCEMENT DES CAPACITES ET GESTION DE PROJET	**11 577 219 046**		**11 577 219 046**	**1 193 785,31**
CELLULE NATIONALE DE COORDINATION	**8 988 262 516**		**8 988 262 516**	**923 506,71**
N° Etat Récapitulatif 1	463 976 805	100%	463 976 805	49 502
N° Etat Récapitulatif 2	233 941 312	100%	233 941 312	24 690
N° Etat Récapitulatif 3	660 297 128	100%	660 297 128	68 965
N° Etat Récapitulatif 4	**244 431 174**	**1**	**244 431 174**	**25 723,64**
N° Etat Récapitulatif 5	2 275 008 700	100%	2 275 008 700	236 646
N° Etat Récapitulatif 6	225 388 060	100%	225 388 060	23 125
N° Etat Récapitulatif 7	1 114 311 060	100%	1 114 311 060	114 442
N° Etat Récapitulatif 8	235 456 100	100%	235 456 100	24 225
N° Etat Récapitulatif 9	234 398 630	100%	234 398 630	24 215
N° Etat Récapitulatif 10	226 248 533	100%	226 248 533	23 601
N° Etat Récapitulatif 11	169 926 045	100%	169 926 045	17 726

N° Etat Récapitulatif 12	234 774 408	100%	234 774 408	24 490
N° Etat Récapitulatif 13	471 941 171	100%	471 941 171	48 591
N° Etat Récapitulatif 14	231 987 721	100%	231 987 721	24 200
N° Etat Récapitulatif 15	197 792 550	100%	197 792 550	20 063
N° Etat Récapitulatif 16	242 425 715	100%	242 425 715	24 590
N° Etat Récapitulatif 17	202 595 347	100%	202 595 347	20 550
N° Etat Récapitulatif 18	257 911 447	100%	257 911 447	25 028
N° Etat Récapitulatif 19	243 304 211	100%	243 304 211	23 405
N° Etat Récapitulatif 20	81 244 344	100%	81 244 344	7 750
N° Etat Récapitulatif 21	156 389 403	100%	156 389 403	14 733
N° Etat Récapitulatif 22	350 967 200	100%	350 967 200	35 174
N° Etat Récapitulatif 23	233 545 453	100%	233 545 453	22 074
ERA DE KANKAN	**326 247 321**		**326 247 321**	**34 440,79**
N° Etat Récapitulatif 1	75 477 598	100%	75 477 598	7 937
N° Etat Récapitulatif 2	199 712 403	100%	199 712 403	21 176
N° Etat Récapitulatif 3	51 057 320	100%	51 057 320	5 329
ERA DE MAMOU	**243 429 041**		**243 429 041**	**25 580,29**
N° Etat Récapitulatif 1	50 246 472	100%	50 246 472	5 106
N° Etat Récapitulatif 2	193 182 569	100%	193 182 569	20 475
ERA DE KINDIA	**352 281 091**		**352 281 091**	**36 734,33**
N° Etat Récapitulatif 1	274 643 907	100%	274 643 907	28 616
N° Etat Récapitulatif 2	77 637 184	100%	77 637 184	8 119
ERA DE LABE	**425 495 913**		**425 495 913**	**44 409,40**
N° Etat Récapitulatif 1	57 112 620	100%	57 112 620	5 803

N° Etat Récapitulatif 2	202 343 328	100%	202 343 328	21 286
N° Etat Récapitulatif 3	46 920 497	100%	46 920 497	4 894
N° Etat Récapitulatif 4	75 832 251	100%	75 832 251	7 910
N° Etat Récapitulatif 5	43 287 217	100%	43 287 217	4 515
ERA DE FARANAH	**326 744 644**		**326 744 644**	**34 066,06**
N° Etat Récapitulatif 1	132 211 019	100%	132 211 019	13 439
N° Etat Récapitulatif 2	118 913 776	100%	118 913 776	12 609
N° Etat Récapitulatif 3	75 619 849	100%	75 619 849	8 018
ERA DE N'ZEREKORE	**636 448 291**		**636 448 291**	**66 069,62**
N° Etat Récapitulatif 1	277 999 771	100%	277 999 771	29 081
N° Etat Récapitulatif 2	73 966 433	100%	73 966 433	7 736
N° Etat Récapitulatif 3	284 482 087	100%	284 482 087	29 253
ERA DE BOKE	**278 310 229**		**278 310 229**	**28 978,11**
N° Etat Récapitulatif 1	53 578 668	100%	53 578 668	5 439
N° Etat Récapitulatif 2	104 095 776	100%	104 095 776	10 748
N° Etat Récapitulatif 3	63 801 677	100%	63 801 677	6 765
N° Etat Récapitulatif 4	56 834 108	100%	56 834 108	6 026
	38 165 922 866		**38 165 922 866**	**3 904 422,60**

Building a better working world

ETAT RECAPITULATIF DES DRF CNC

Demande							Équivalents en USD	Montant déduit	Date d'envoi	Date de Paiement
Numéro DRF	Nom du Bénéficiaire	catégorie 1	catégorie 2	catégorie 3	Monnaie	Montant attesté				
012 A IDA	CNC		106 820,81	371 060,30	USD	477,881.11	477 881,11	0	07-Dec-2017	11-Dec-2017
011 A IDA	CNC				USD	344,144.97	344 144,97	0	04-Dec-2017	11-Dec-2017
009 A IDA	CNC				USD	210,255.58	210 255,58	0	03-nov-17	16-nov-17
010 A IDA	CNC				USD	215,605.81	215 605,81	0	03-nov-17	16-nov-17
008 A IDA	CNC				USD	269,585.89	269 585,89	0	18-sept-17	26-oct-17
006 A IDA	CNC				USD	314,583.69	314 583,69	0	20-juil-17	17-Aug-2017
005 A IDA	CNC				USD	238,599.41	238 599,41	0	20-juin-17	23-juin-17
004 A IDA	CNC				USD	251,696.11	251 696,11	0	09-juin-17	14-juin-17
003 A IDA	CNC				USD	194,279.31	194 279,31	0	02-juin-17	12-juin-17
002 A IDA	CNC				USD	0.00	89 964,53		17-May-2017	26-May-2017
02A IDA	CNC				USD	89,964.53		0	12-May-2017	17-May-2017
001 CNC PACV3	CNC				USD	0.00	1 100 000,00		15-Dec-2016	20-Dec-2016

Building a better working world

ETAT RECAPITULATIF DES DRF DND

Demande							Équivalents en USD	Montant déduit	Date d'envoi	Date de Paiement
Numéro DRF	Nom du Bénéficiaire	catégorie 1	catégorie 2	catégorie 3	Monnaie	Montant attesté				
010 B IDA	DND	225 519,18			USD	225 519,18	225 519,18	0	16-nov-17	16-nov-17
009 B IDA	PROJEG	1 032 244 247,00			GNF	1 032 244 247,00	115 180,12	0	19-sept-17	19-sept-17
008 B IDA	DND	51 036,53			USD	51 036,53	51 036,53	0	06-sept-17	06-sept-17
007 B IDA	DND	92 610,93			USD	92 610,93	92 610,93	0	02-Aug-2017	02-Aug-2017
006 B	DND	108 018,51			USD	108,018.51	108 018,51	0	17-juil-17	17-juil-17
005 B IDA	DND	42 094,16			USD	42 094,16	42 094,16	0	21-juin-17	21-juin-17
004 B IDA	PROJEG	232 000,00			USD	232 000,00	232 000,00	0	12-juin-17	12-juin-17
003 B IDA	DND	84 198,83			USD	84 198,83	84 198,83	0	07-juin-17	07-juin-17
002 B IDA	DND	118 786,29			USD	118 786,29	118 786,29	0	05-juin-17	05-juin-17
001 B IDA DND	DND				USD	400 000,00			22-Dec-2016	22-Dec-2016

Building a better working world

Les relevés de dépenses sont élaborés sous la responsabilité de la CNC du PACV et de la DND. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces documents sur la base de notre audit.

L'audit consiste à procéder à un examen par sondage de documents justifiant les montants et informations figurant dans les états financiers, et à évaluer les principes comptables utilisés et les estimations importantes faites par la Coordination, ainsi que la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états certifiés de dépenses, joints aux demandes de fonds de roulement soumis à l'AFD et à l'IDA au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017 sont sincères et réguliers conformément aux dispositions de la Convention de financement CGN 1184 01 T et de l'Accord de crédit IDA 5825 GN du PACV III.

F F A - ERNST & YOUNG

René Marie KADOUNO
Associé
Expert-Comptable

Conakry, le 28 Juin 2018

3.3. Opinion sur les Comptes Désignés

Building a better working world

Fiduciaire France Afrique Ernst & Young
Immeuble de l'Archevêché
B.P. 1762 Conakry
République de Guinée

Tel: +224 621 99 99 09 / 631 80 30 30
Fax: +224 30 45 59 77
Email : eyguinee@gn.ey.com
www.ey.com

PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNAUTES VILLAGEOISES

(PACV III)

Rapport d'audit sur les Comptes Désignés de la Convention de financement CGN 1184 01T Accord de crédit IDA 5825 - GN Exercice clos au 31 décembre 2017

En application des termes de références de notre mission d'audit sur les comptes du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV III) au 31 décembre 2017, nous avons examiné l'état des décaissements effectués par le Projet au cours de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017 sur les comptes spéciaux ouvert à la BICIGUI ci-après :

- le compte désigné n°002 842 0089301 001 41 libellé en EUR pour les Composantes A et C du Programme (CNC) de l'AFD;
- le compte désigné n° 002 842 0089302 001 48 libellé en EUR pour la Composante B (DND) de l'AFD;
- le compte désigné n° 002 842 0095251 001 78 libellé en USD pour les Composantes 2 et 3 du Programme (CNC) de l'IDA;
- le compte désigné n° 002 842 0095253 002 89 libellé en USD pour la Composante 1 (DND) de l(IDA;

Les transactions des comptes désignés comprennent :

a) l'avance initiale et reconstitutions de fonds par l'ADF et l'IDA ;
b) les retraits à la base des dépenses du Projet ;
c) les intérêts éventuellement générés sur le solde du compte ; et
d) le solde à la clôture de l'exercice.

Membre du réseau Ernst &Young Global Limited

Building a better working world

Notre examen a été effectué selon les normes d'audit de la Fédération Internationale des Comptables (International Fédération of Accountants – IFAC-). Nous avons accompli les travaux suivants :

- Contrôler l'éligibilité et l'exactitude des transactions financières couvrant la période considérée et le solde de chaque compte au 31 décembre 2017 ;

- Contrôler les obligations du Bénéficiaire (PACV) quant à l'utilisation des comptes désignés en conformité avec la Convention de financement et l'Accord de crédit notamment sur :
    a) L'utilisation exclusive des comptes aux fins suivantes (i) réception des versements et (ii) financement des Dépenses Eligibles du Programme.
    b) La Renonciation, par le Bénéficiaire et par BICIGUI, à tout droit de compensation entre les Comptes désignés et tout autre compte ouvert au nom du Bénéficiaire dans les livres de la BICIGUI ou toute autre dette du Bénéficiaire.

- Vérifier l'adéquation du système de contrôle interne avec les mécanismes de décaissement.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes désignés du projet présentant un solde de 208 256,93 Euros et 332 307,56 Euros au 31 décembre 2017 respectivement pour la CNC et la DND, retracent fidèlement les transactions opérées au titre de la Convention CGN 1184 01T, un solde de 126 881,22 USD et 265 519,18 USD au 31 décembre 2017 respectivement pour la CNC et la DND, retracent fidèlement les transactions opérées au titre de l'accord de crédit IDA 5825 GN.

Building a better working world

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait ci-après :

Des agios d'un montant de 1 039,85 Euros ont été prélevés sur le compte désigné CNC.

F F A - ERNST & YOUNG

René Marie KADOUNO

Associé

Expert-Comptable

Conakry, le 28 Juin 2018

3.4. Rapport sur les vérifications spécifiques

Building a better working world

Fiduciaire France Afrique Ernst & Young
Immeuble de l'Archevêché
B.P. 1762 Conakry
République de Guinée

Tel: +224 621 99 99 09 / 631 80 30 30
Fax: +224 30 45 59 77
Email : eyguinee@gn.ey.com
www.ey.com

PROGRAMME D'APPUI AUX COMMUNAUTES VILLAGEOISES

(PACV III)

Rapport d'audit sur les vérifications spécifiques de la Convention de financement CGN 1184 01T Accord de crédit IDA 5825 - GN Exercice clos au 31 décembre 2017

En application des termes de références de notre mission d'audit sur les comptes du Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV III) au 31 décembre 2017, nous avons procédé aux vérifications spécifiques suivantes :

3.4.1 Acquisition des biens et services

Il nous a été demandé de nous assurer que les biens et services financés sur le Projet ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables et des manuels de procédures.

Nos diligences ont consisté d'une part à sélectionner, en plus des infrastructures visitées lors de la tournée à l'intérieur du pays dans les Communes Rurales de Danmakania à Kindia, de Wonkifong à Coyah, de Sintaly et Bantignel à Pita, de Garambe à Labé, de Lafou à Lelouma, de Gberedou Baranaman à Kankan, Tindo à Farannah, de Daro à Macenta, de Sanguiana à Kouroussa, de Banaman à Kissidougou, Bounouma à N'Zérékoré, l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 10.000 euros et passés par la Cellule Nationale de Coordination en 2017. Et d'autre part, elles ont consisté aux travaux ci-après :

- Obtention de tous les contrats ;
- Vérification que ces contrats ont été attribués, selon l'importance du marché, après une consultation restreinte ou un gré-à-gré ;

Membre du réseau Ernst &Young Global Limited

- Vérification que les termes de référence et les cahiers de charge ont préalablement été diffusés ;
- Examen des procès-verbaux de réception, d'évaluation et/ou de négociation, et décisions d'attribution de marchés ;
- Vérification de la réception des travaux, biens et services à travers les procès-verbaux de réception provisoire et/ou définitive des travaux, les bons de livraisons pour les biens et la mention du service fait pour les prestations de service.

Les marchés ayant fait l'objet des diligences ci-dessus sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Fourniture

N°	Attributaires	Marchés	Date de l'ANO Si applicable	Date du contrat	N° Contrat/Convention	Monnaie	Montant du Contrat	Méthode de passation de marché			
								AOI	AON	CR	GG
1	MOUNA SARL	Acquisition de Matériels Informatiques en faveur des 33 préfectures	12/05/17	15/05/17	N°01/PACV3/F/IDA/2017	GNF	583 852 500			X	
2	PORECK & TELECOM	Fournitures et installation de kits solaires en faveur des 33 préfectures	NA	14/04/17	N°02/PACV3/F/IDA/2017	GNF	913 319 000			X	
3	MOUNA SARL	Fourniture de 191 Motos TT	28/07/17	19/09/17	N°2017/210/1/4/1/2/2/004	GNF	2 693 100 000	X			
4	CFAO	Fourniture de 3 Véhicules Tout terrain Station Wagon	28/07/17	26/09/17	N°2017/219/1/4/1/2/2/004	GNF	1 046 250 000	X			
5	JR Logistique SARL	Confection et fourniture de 760 Agendas et 600 calendriers 2018 pour le PACV3	NA	18/10/17	N°07/PACV3/F/IDA/2017	GNF	268 800 000			X	
6	IMPRIMERIE MOUTOU SARL	Edition du Code des Collectivités Locales amendé en 15000 exemplaires	NA	30/10/17	N°08/PACV3/F/IDA/2017	GNF	870 000 000		X		

AOI : Appel d'Offre d'International ; AON : Appel d'Offre National ; CR : Consultation Restreinte ; GG : Gré à Gré

Prestation

N°	Attributaires	Marchés	Date de l'ANO Si applicable	Date du contrat	N° Contrat/Convention	Monnaie	Montant du Contrat	Méthode de passation de marché			
								AOI	AON	CR	GG
1	AFRIBONE GUINEE	Fourniture de la connexion Internet à la CNC	NA	09/08/17	N°009/PACV3/P/IDA/2017	GNF	110 820 001			X	
2	Zacro Junior ZOGBELEMOU	Réalisation de l'étude sur la fonctionnalité des structures	18/12/17	26/12/17	N°002/PACV3/C/AFD/2017	GNF	149 895 000		X		

AOI : Appel d'Offre d'International ; AON : Appel d'Offre National ; CR : Consultation Restreinte; GG : Gré à Gré

Consultant

N°	Attributaires	Marchés	Date de l'ANO Si applicable	Date du contrat	N° Contrat/Convention	Monnaie	Montant du Contrat	Méthode de passation de marché			
								SFQC	QC	SCI	SED
1	CGPF & CAMI CONSULTING	Actualisation des Manuels de procédures du PACV3	26/04/17	02/05/17	N°01/PACV3/IDA/C/2017	USD	34 379		X		
2	Institut National de la Statistique (INS)	Collecte et traitement des données de l'enquête de référence du PACV3	20/03/17	26/04/17	N°001/PACV3/IDA/2017	GNF	1 330 500 000				X
3	PROJEG	Implémentation des approches de budgétisation participative et du suivi-évaluation dans 35 CR	03/05/17	12/05/17	N°002/PACV3/IDA/2017	USD	580 000				X
4	CNPFCE	Convention cadre avec le Centre de Formation et de Perfectionnement des Cadres et Elus de Sérédou pour la formation des cadres nationaux, régionaux, préfectoraux, communaux, ADL et autres cadres	08/05/17	01/06/17	N°003/PACV3/CNC/2017	GNF	6 752 500 000				X
5	Moussa MANSARE	Recrutement d'un spécialiste en communication	29/04/17	01/06/17	N°02/PACV3/C/2017	USD	30 000		X		
6	MATCOM GUINEE	Formation des cadres des services centraux et déconcentrés du MATD et des Assistantes Administratives du PACV en Informatique	NA	31/07/17	N°003/PACV3/IDA/C/2017	GNF	1 344 072 500		X		
7	Oumar BAH	Adaptation de la base de données du Bureau de Stratégie et du Développement (BSD) du MATD à celles des projets /programmes et son alimentation sur les performances des collectivités locales et celles des services techiques du MATD	NA	23/10/17	N°004/PACV3/IDA/C/2017	GNF	316 308 000		X		

SFQC : Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût ; QC : Sélection selon la Qualification du Consultant ; SCI : Sélection Consultant Individuel (SCI) ; SED : Sélection par Entente Directe

Nos diligences d'audit ne ressortent pas d'anomalies significatives ou d'observations particulières.

3.4.2 Fraude et Corruption

Conformément à la norme ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes), nous devons identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.

Nous avons mis en œuvre les procédures ci-après afin d'identifier et d'évaluer les risques d'anomalies significatives susceptibles d'affecter les états financiers et résultant de fraude ou d'erreur :

- Vérification de l'existence de procédures spécifiques de détection de fraude au sein du Projet ;
- Evaluation du Contrôle interne ;
- Vérification de la sincérité et de la fiabilité des pièces justificatives des transactions financières enregistrées par le Projet ;

- Entretien avec les consultants seniors responsable de mis en œuvre du Projet sur les facteurs de fraude susceptible d'impacter le Projet;
- Obtention de la lettre d'affirmation ;

Nos diligences n'ont pas relevé de risques résultant de fraude. Cependant, nous avons constaté les faits suivants :

- Absence de procédures spécifiques de détection de fraude ;
- Absence de dispositif de prévention de risque de conflit d'intérêts dans le cadre des passations de marchés (Voir Rapport sur le Contrôle interne).

3.4.3 Lois et Règlements

En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, nous devons évaluer la conformité de la Cellule de Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires).

Nous avons procédé à l'examen des textes légaux nationaux, la convention de financement CGN 1184 01T et l'Accord de crédit 5825-GN, les textes fiscaux et sociaux, les manuels de procédures, les contrats.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas identifié d'anomalie significative.

Building a better working world

3.4.4 Gouvernance

La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance).

Nous n'avons enregistré aucun problème de communication avec la Cellule de Coordination du Projet.

3.4.5 Risques

Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur devra mettre en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques).

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas identifié d'anomalie significative dans les états financiers pour lesquelles nous devons apporter des solutions.

F F A - ERNST & YOUNG

René Marie KADOUNO

Associé

Conakry, le 28 Juin 2018